S. C. Notre résolution, j'en suis certain, sera accueillie avec joie par tous ceux qui aiment Tahiti et qui veulent sincèrement le progrès.

Nous étions déjà tous Français de cœur, nous le sommes aujourd'hui en fait.

Vive la France! Vive Tahiti!

Nº 330. — PROCLAMATION du Commandant Commissaire de la République en date du 29 juin 1880.

HABITANTS DE TAHITI ET DÉPENDANCES,

S. M. le Roi Pomare V vient de signer l'acte de réunion de tous ses États à la France.

Sa Majesté a reconnu, d'accord avec nous et avec ses chefs, qu'il était devenu nécessaire, dans l'intérêt de tous, que les deux gouvernements fussent réunis en un seul.

Désormais les deux pays ne sent plus qu'un.

Cette grande détermination lui a été inspirée par le désir de faire entrer d'une manière définitive et irrévocable tous les peuples de ses îles dans la grande famille française, et surtout par la conviction profonde que pour se mettre plus rapidement au niveau de la civilisation et du progrès actuels, il est nécessaire de ne plus faire qu'une seule et même nation avec celle qui, en 1842, a pris Tahiti sous sa protection et n'a cessé de la guider depuis dans la voie de l'avancement et de la transformation.

Adressons donc tous nos remerciments les plus sincères à S. M. Pomare V pour cet acte de désintéressement intelligent.

Le Roi Pomare conserve toujours son titre de Roi, avec tous les honneurs et priviléges attachés à ce titre : le respect et l'affection dont il sera entouré seront plus grands encore que par le passé.

HABITANTS DE TAHITI ET DÉPENDANCES.

Que de ce jour mémorable date une ère nouvelle de progrès et de prospérité digne de l'époque qui verra s'abaisser la barrière de Panama, qui fera de Tahiti, relâche naturelle de toute la navigation à vapeur transpacifique, le pays le plus beau et le plus fortuné entre tous.

TAHITIENS.

Le Roi vous fait remise de l'impôt de la liste civile, qui désormais ne sera plus perçu.

La France, qui vous aime, vous reconnait définitivement pour ses